

Extraits des décisions du conseil municipal du 12 mars 2021

Le conseil municipal a eu lieu dans la salle polyvalente, à huis clos à cause des contraintes sanitaires, mais avec la possibilité de suivre la séance par visioconférence.

Le compte-rendu est sur le site de la mairie : <https://mairiedevalbonnais.fr>

Extraits de l'ordre du jour avec vote des délibérations

- Convention Label Ecoles Numériques 2020
- Révision de loyers des baux communaux
- Participations financières année scolaire 2019-2020 - Enfants fréquentant l'école d'Entraigues
- Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
- Vente terrain communal A 143 Pont du Prêtre
- Vente de la cure de Valbonnais
- Approbation du Compte de gestion et Administratif 2020 du budget communal M14 (voir le zoom)
- Approbation du Compte de gestion et Administratif 2020 du budget eau M49(voir le zoom)
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget communal M14 (voir le zoom)
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget eau M49(voir le zoom)
- Approbation du règlement du service de l'eau et tarifs
- Bail à ferme de la parcelle communale AL169
- Bail à ferme des parcelles communales AK126 et 464
- Ajouté en urgence : Remise en état du mur de soutènement de de la routeur du Roussillon

Extraits des décisions du conseil municipal du 14 avril 2021

Le conseil municipal a eu lieu dans la salle polyvalente, à huis clos à cause des contraintes sanitaires, mais avec la possibilité de suivre la séance par visioconférence.

Le compte-rendu est sur le site de la mairie : <https://mairiedevalbonnais.fr>

Extraits de l'ordre du jour avec vote des délibérations

- Révision de loyers des baux commerciaux
- Prix de l'eau et de l'assainissement (voir le zoom)
- Isolation des combles de la maison de santé
- Prise de compétence « Organisation de la Mobilité » par la CCM
- Contrat de prêt à usage Alpage Grange Perret
- Vote des taux des taxes communales pour 2021 (voir le zoom)
- Vote du budget primitif communal 2021 (voir le zoom)
- Vote du budget primitif eau et assainissement 2021 (voir le zoom)

Zoom : Vote des taxes

Prix de l'eau	Abonnement	Eau potable	Eau potable au delà de 250 m3	Prix assainissement
Inchangé / 2020	50 €	1,40 €/m3	1 €/m3	1€/m3
Les 3 taxes	Taxe d'habitation	Taxe Foncier bâti		Taxe Foncier non bâti
Inchangées / 2020	7,03 %	13 % (+ 15.90% du taux départemental)		70,64 %



Première corvée de l'ASA
(2 mai 2021)
Après l'effort, le réconfort !



Zoom : Compte Administratif 2020 du budget communal M14

C'est le bilan comptable de l'année 2020

Dépenses de **Fonctionnement** :

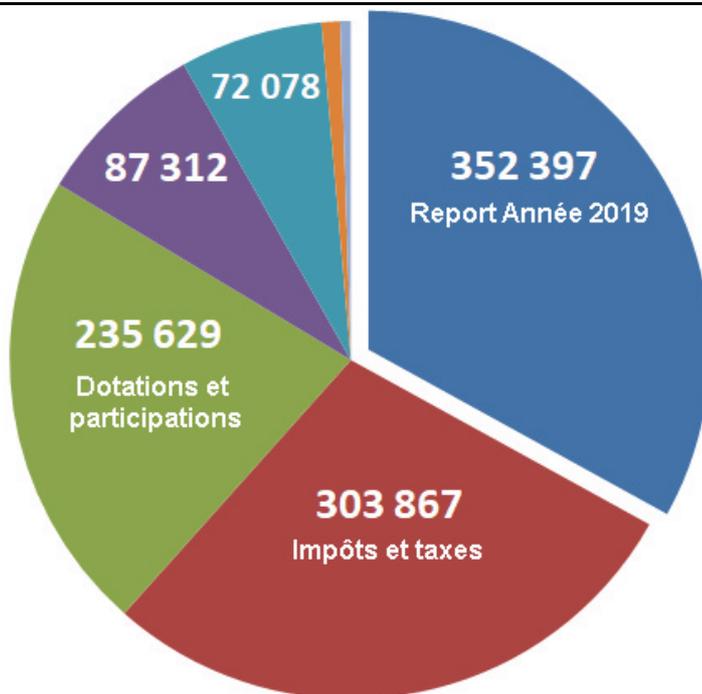
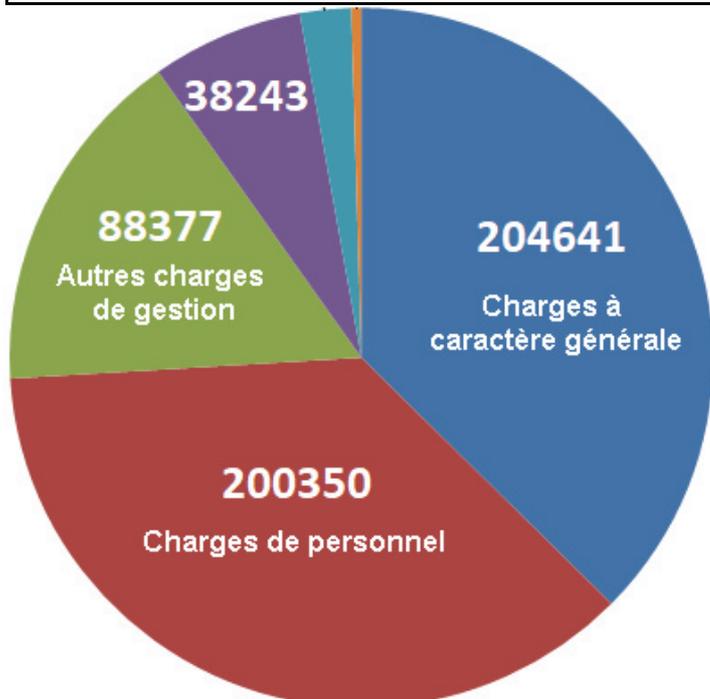
546 944,98 €

Recettes de **Fonctionnement** :

1 065 997,58 €

Solde d'exécution

+ 519 052,60 €



Les chiffres clefs des dépenses sont les charges à caractères générales (319 500 € en 2019) que nous voulons encore diminuer et les charges de personnel (247 200 € en 2019) que l'on ne souhaite pas baisser

Les chiffres clefs des recettes sont le report de l'année 2019 (Nous avons hérité d'une trésorerie saine), de vos impôts et taxes (286 006.14 € en 2019), et des dotations (207 300 € en 2019).

Dépenses d'**Investissement** :

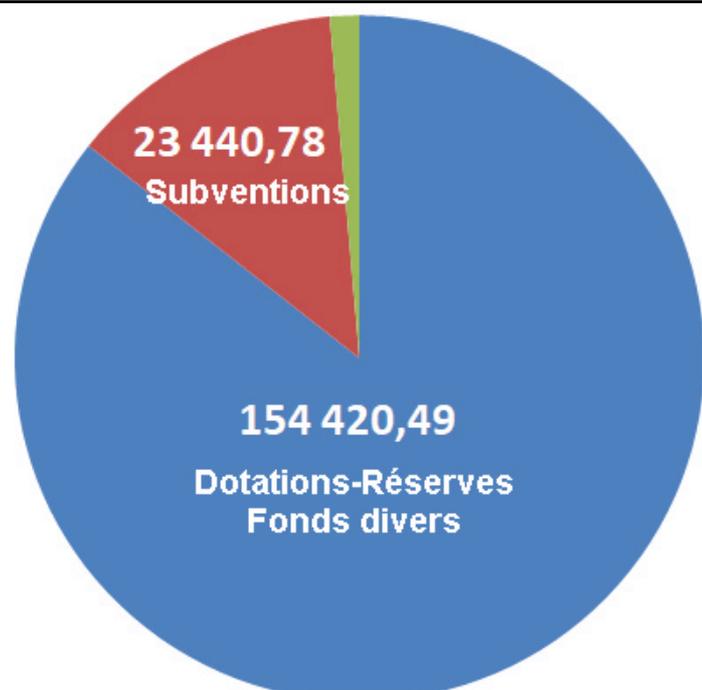
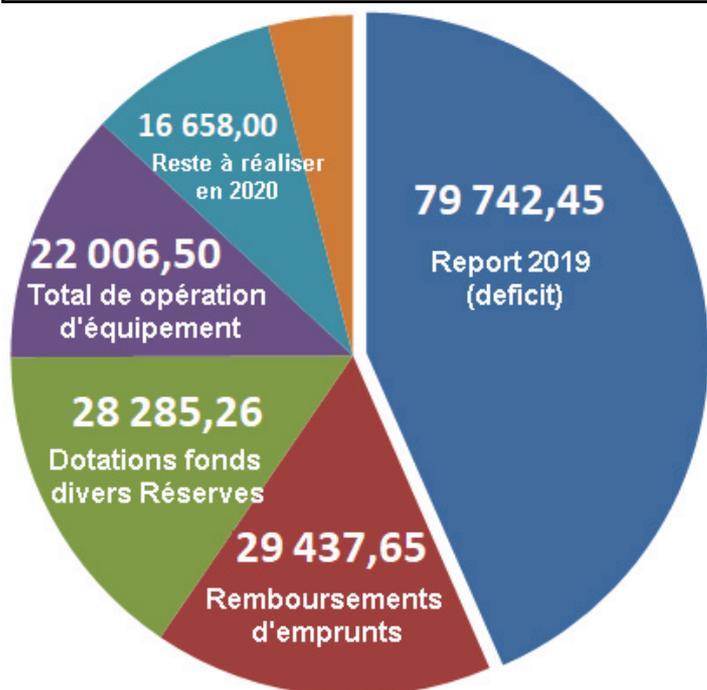
183 458,44 €

Recettes d'**Investissement** :

180 343,89 €

Solde d'exécution

- 3 114,55 €



Le solde est positif de 515 937,97 € sera affecté aux recettes de fonctionnement du budget communal 2021 .

Zoom : Compte Administratif 2020 du budget Eau et Assainissement M49

Dépenses de Fonctionnement :	Recettes de Fonctionnement :	Solde d'exécution
112 019,50 €	116 776,24 €	+ 4 756,74 €

Les chiffres clefs des dépenses sont l'autofinancement (versé à la section d'investissement) : 60312,28 €, les charges à caractères générales : 23 382,43 € et les charges financières : 18 378, 27 €.

Les chiffres clefs des recettes sont vos redevances : 84 431,68 €. Le budget n' a pas eu la nécessité d'être abondé par le budget communal : "*l'eau a payé l'eau*".

Dépenses d' Investissement :	Recettes d' Investissement :	Solde d'exécution
52 448,86 €	126 158,75 €	+ 73 709,89 €

Zoom : Budget primitif communal M14 - 2021

C'est le budget prévisionnel pour l'année 2021

Dépenses de Fonctionnement :	Recettes de Fonctionnement :	Solde d'exécution
1 211 777,97 €	1 211 777,97 €	0 €

Les chiffres clefs des dépenses sont l'autofinancement (reversé à la section d'investissement) : 355 335 €, les charges à caractères générales : 353 500 €, les charges de personnel : 212 500 € et les autres charges de gestion, telles que les indemnités des élus, le SDIS , les subventions, l'abondement du budget de l'eau : 173 053 €.

Les chiffres clefs des recettes sont le report de l'année 2020 : 515 938 €, les impôts et taxes : 308 670 € et les dotations : 217 324 €.

Dépenses d' Investissement :	Recettes de d' Investissement :	Solde d'exécution
424 267,82 €	424 267,82 €	0 €

Les chiffres clefs des dépenses sont les opérations d'équipements détaillés plus loin : 357 200 € et les remboursements d'emprunt : 30 467 €.

Les chiffres clefs des recettes sont l'autofinancement: 355 355 € et les dotations : 32 974 €

Zoom : Budget primitif Eau et Assainissement M49 - 2021

Dépenses de Fonctionnement :	Recettes de Fonctionnement :	Solde d'exécution
156 750 €	156 750 €	0 €

Les chiffres clefs des dépenses sont les dépenses de gestion courante: 72 336€, l'autofinancement (reversé dans la section investissement) : 60 312€ et les remboursement d'emprunts : 17 692 €.

Les chiffres clefs des recettes sont les redevances : 83 635 € et l'abondement du budget communal : 48 750 €. Car les recettes ne devraient pas être suffisantes pour équilibrer le budget : "*L'eau ne paye pas l'eau*".

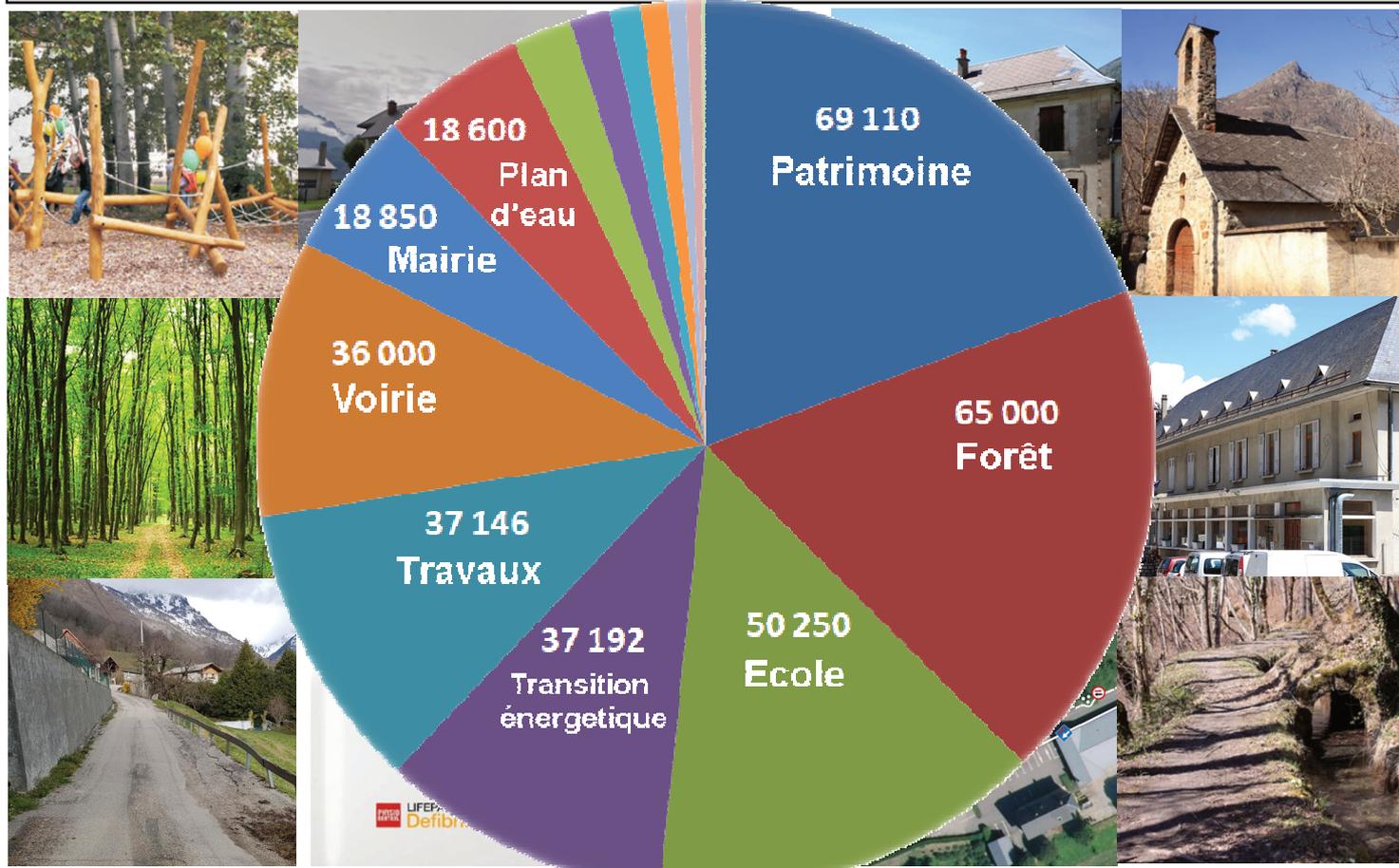
Zoom : Suite du Budget primitif Eau et Assainissement M49 - 2021

Dépenses d' Investissement :	Recettes d' Investissement :	Solde d'exécution
168 902,00 €	168 902,00 €	0 €

Les chiffres clefs des dépenses : Ce sont essentiellement les dépenses d'équipement (études pour la production d'eau potable et pour les stations d'épuration et 50 000€ pour l'achat et la pose de compteurs) : 127 970 €

Les chiffres clefs des recettes : Ce sont essentiellement le report de l'année 2020 : 79 679 € et l'autofinancement : 60 312€

Zoom : dépenses d'équipement prévues en 2021 : **357 200 €**



Info : Mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes

Avis aux Valbonnetins en herbe !



Si vous avez entre 8 et 16 ans, que vous habitez à Valbonnais, que vous voulez proposer des projets pour animer votre commune, connaître la vie municipale et participer à la vie locale de votre village, vous pouvez devenir conseiller municipal au sein du Conseil Municipal des Jeunes de Valbonnais qui sera en place à partir de la rentrée scolaire 2021. Pour cela, il faut postuler auprès de la mairie de Valbonnais, retirer les documents nécessaires à votre candidature au secrétariat ou en envoyant un mail à : cmj@mairiedevalbonnais.fr pour les recevoir en retour, les remplir et les déposer en mairie avant le 15 juin 2021.

Info : Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin 2021



Les élections Départementales et Régionales auront lieu simultanément :

le **20 juin** pour le premier tour et le **27 juin** pour le second.

A Valbonnais, le bureau de vote sera **la salle polyvalente** (pour disposer de suffisamment de place). Il sera ouvert **de 8h00 à 18h00**.

Chaque électeur devra porter un masque et être muni de sa carte d'identité et d'un stylo personnel pour émarger. Tout sera en double : 2 tables pour prendre enveloppe et bulletin, 2 isolements, 2 bureaux de votes, 2 urnes et 2 feuilles d'émargement.

Inscriptions sur les listes électorales : les listes sont normalement mises à jour pour les nouveaux jeunes électeurs et aussi pour les décès. Vous pouvez le vérifier sur : <https://www.service-public.fr/>

Dans tous les cas vous pouvez **vous inscrire en mairie** mais **avant le mercredi 12 mai 2021 à 11h30**.

Procurations : Un électeur absent le jour de l'élection (quelque soit la raison) peut voter par procuration. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place dans le même bureau de vote. Une procuration servira pour les 2 scrutins. Un électeur ne peut pas recevoir plus de 2 procurations.

On peut créer sa procuration sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> mais il faudra obligatoirement passer à la gendarmerie pour valider son identité.